

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Single Select Platform – Ofi Invest ESG Global Emerging Equity Debt - Catégorie d'actions I-C EUR (les « Actions »)

Initiateur du PRIIP : Ofi Invest Lux (propriété d'Aéma Groupe)

ISIN : LU0574846324

Site Web de l'initiateur du PRIIP : www.ofi-invest-am.com

Appelez le +352 27 20 35 1 pour de plus amples informations

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée du contrôle de la société Ofi Invest Lux en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé au Luxembourg. Ofi Invest Lux est agréée au Luxembourg et fait l'objet d'une surveillance par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Date de publication : 22 avril 2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Les Actions sont une catégorie d'actions de Ofi Invest ESG Global Emerging Debt (le « **Compartiment** »), un compartiment de Single Select Platform (le « **Fonds** »). Le Fonds est organisé sous la forme d'une société anonyme et remplit les conditions requises pour être considéré comme un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** »). Le Fonds a désigné Ofi Invest Lux pour agir en tant que société de gestion conformément à la Loi de 2010 (la « **Société de gestion** »).

Le Compartiment est un compartiment d'un fonds d'investissement dont la performance dépendra de celle de son portefeuille, comme décrit plus en détail à la section « Objectifs » du présent Document d'informations clés. La loi prescrit que les actifs et le passif du Compartiment soient distincts des autres compartiments du Fonds. La performance des autres compartiments du Fonds n'a donc aucun impact sur la performance du Compartiment ou sur le rendement de votre investissement.

Durée : Le Fonds et le Compartiment ont été constitués pour une durée illimitée. Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») a le pouvoir de mettre fin au Compartiment, ou aux Actions, dans certaines circonstances décrites plus en détail dans le prospectus du Fonds (le « **Prospectus** »). L'Initiateur du PRIIP n'a pas le droit de mettre fin unilatéralement au Fonds, au Compartiment ou aux Actions.

Objectifs : L'objectif d'investissement du Compartiment consiste à surperformer son indice de référence, l'indice JP Morgan ESG GBI EM Global Diversified (ticker : JESGLMUE Index) (l'« **Indice de référence** ») en investissant principalement dans des obligations de toutes notations émises par des gouvernements ou des entreprises publiques de pays émergents cotées ou négociées sur des marchés réglementés ou d'autres marchés réglementés, libellées soit dans la devise locale de l'émetteur, soit en euros, soit en dollars américains, soit dans toute autre devise des pays du G5.

Les pays émergents sont, au moment de l'acquisition, ceux qui sont considérés comme des pays en développement industriel par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Société financière internationale ou toute autre grande banque d'investissement. Ces pays sont situés en Amérique latine, en Europe centrale et orientale, en Afrique et au Moyen-Orient, et en Asie.

L'examen des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») importantes est intégré dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement afin de mieux évaluer les opportunités d'investissement et de gérer le risque en vue de générer des rendements durables à long terme. ESG fait référence à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour un investissement qui peuvent avoir un impact financier sur cet investissement et affecter la performance d'un portefeuille.

Exemples de facteurs ESG : vulnérabilité aux catastrophes naturelles, gestion des ressources énergétiques, capital humain.

Afin de surpondérer le facteur environnemental, celui-ci sera prépondérant dans le calcul de la notation finale des émetteurs. En outre, le Compartiment investira au moins 30 % dans des obligations à impact ayant un impact positif sur l'environnement.

L'évaluation ESG des émetteurs est destinée à améliorer la note ESG globale du portefeuille par rapport à celle des émetteurs composant son univers d'investissement (moins 20 % des titres les moins bien notés). Il existe un risque que notre approche ne soit pas efficace de temps à autre et que la notation finale attribuée à un émetteur par la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection de fonds de tiers en matière d'investissement socialement responsable (« **ISR** ») auprès de la Société de Gestion peut générer un manque de

cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Indice de référence : L'Indice de référence sera utilisé par le Compartiment comme un indicateur pour mesurer le rendement antérieur du Compartiment et pour calculer les commissions de surperformance. L'Indice de référence ne sera pas utilisé pour la construction de portefeuille.

Il est prévu que les obligations d'État au sein du Compartiment puissent être des composants de l'Indice de référence. Cependant, pour déterminer la composition du portefeuille, le gestionnaire d'investissement a toute latitude en ce qui concerne les pondérations individuelles ou sectorielles des obligations d'État qui font partie de l'Indice composite de référence. Le gestionnaire d'investissement utilisera également son entière discrétion pour investir dans des pays non inclus dans l'Indice de référence afin de profiter d'opportunités d'investissement spécifiques.

La stratégie d'investissement implique que les titres en portefeuille peuvent s'écarter de l'indice de référence. La marge de manœuvre par rapport à l'indice peut être importante, ce qui est susceptible d'être un élément clé expliquant dans quelle mesure le Compartiment peut surperformer l'Indice de référence.

Procédures de rachat : Vous pouvez demander le rachat de vos Actions à l'agent de registre et de transfert ou au placeur principal chaque jour (n'importe quel jour de négociation, c'est-à-dire, tout jour où les banques sont ouvertes au public au Luxembourg).

Informations complémentaires : Pour de plus amples informations sur le Compartiment, veuillez consulter nos sites Web www.ofi-invest-am.com et www.ofi-invest-lux.com, où vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du Prospectus (disponible en anglais) et des rapports semestriels et annuels (disponibles en anglais). Notre site Web fournit également d'autres informations non contenues dans les documents ci-dessus comme par ex. le cours le plus récent des Actions. Les rapports périodiques, tels que les rapports semestriels et annuels, ainsi que le Prospectus, comme exposé plus en détail à la section « Autres informations pertinentes » ci-après, sont préparés pour le Fonds dans son ensemble.

Conversions : Vous avez la possibilité de convertir vos Actions en actions d'une autre classe du Compartiment ou d'un autre compartiment du Fonds. Vous trouverez de plus amples informations dans le prospectus.

SFDR : Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et la gouvernance au sens de l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

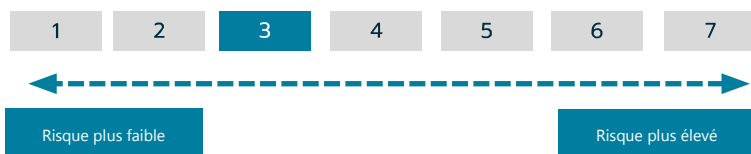
Dépositaire : JP Morgan SE, succursale de Luxembourg.

Dividendes : Les dividendes sont réinvestis.

Investisseur de détail visé : Les Actions s'adressent aux investisseurs institutionnels qui (i) ont une expérience antérieure et une connaissance théoriques suffisantes de ce type d'investissement leur permettant d'évaluer le risque d'investir dans ce type de produit, (ii) ont un horizon d'investissement à moyen/long terme d'au moins 5 ans et (iii) disposent de ressources suffisantes leur permettant d'assumer le risque de perte économique de l'intégralité de leur capital lors de l'investissement dans les Actions. La nécessité pour l'investisseur de pouvoir assumer le risque de perte de l'intégralité de son investissement est due à plusieurs risques, dont le risque du marché et le risque de crédit, qui peuvent avoir un impact significatif sur le rendement d'un tel placement. Les « **US Persons** » n'ont pas la possibilité de souscrire les Actions (voir la section « **Souscripteurs visés et profil de l'investisseur type** » du prospectus). Les investisseurs doivent être disposés à assumer un risque de 3 sur 7, soit un risque moyen.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque est un indicateur du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

En plus des risques inclus dans l'Indicateur de risque, d'autres risques peuvent affecter la performance du Compartiment. Veuillez consulter le prospectus de Single Select Platform.

Ce produit ne prévoyant aucune protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 782 €	5 642 €
	Rendement annuel moyen	-42,17 %	-10,82 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 642 €	8 702 €
	Rendement annuel moyen	-13,58 %	-2,74 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 859 €	9 896 €
	Rendement annuel moyen	-1,40 %	-0,21 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 215 €	11 282 €
	Rendement annuel moyen	12,15 %	2,44 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des circonstances de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence ex post (JP Morgan ESG GBI EM Global Diversified) :

- entre juin 2017 et juin 2022 pour le scénario défavorable ;
- entre septembre 2016 et septembre 2021 pour le scénario intermédiaire ; et
- entre décembre 2015 et décembre 2020 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Ofi Invest Lux n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une société d'investissement, qui est distincte de l'Initiateur du PRIIP. En cas de défaillance de l'Initiateur du PRIIP, les actifs du Fonds, et par conséquent du Compartiment, détenus par le Dépositaire, ne seront pas affectés. En ce qui concerne le Dépositaire, il existe un risque potentiel de défaillance en cas de perte des Actifs du fonds détenus auprès du Dépositaire. Ce risque de défaillance est toutefois limité par les règles établies, qui exigent une ségrégation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds. Le Dépositaire engage sa responsabilité à l'égard du Fonds ou des investisseurs du Fonds en cas de perte par lui-même ou l'un de ses délégués d'un instrument financier dont il a la garde, à moins qu'il ne soit en mesure de prouver que cette perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable. S'agissant de toutes les autres pertes, le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel aux obligations qui lui incombent en vertu des articles 34(3) et 35 de la Loi de 2010. Les pertes ne sont couvertes par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

La personne qui vous vend ou vous fournit des conseils sur ce produit peut vous demander de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et leur incidence sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La diminution du rendement (RIY) représente l'incidence des coûts sur la performance en pourcentage, c'est-à-dire la différence entre la performance hors coûts et la performance incluant les coûts. Les montants indiqués ici correspondent aux coûts cumulés du produit lui-même pour différentes périodes de détention (à l'exception des OPC dont la période de détention recommandée est inférieure à un an). Ils incluent les pénalités potentielles de sortie anticipée.

Nous avons présumé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Montant investi : 10 000 €.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	227 €	751 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,28 %	1,48 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement moyen par an devrait être de 1,27 % avant coûts et de -0,21 % après coûts.

Composition des coûts

Coûts uniques à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	1 % maximum du montant que vous versez au début de l'investissement. Il s'agit du montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant qu'il ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est appliqué à ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Commissions de gestion ou autres coûts administratifs ou frais d'exploitation	1,13 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation de tous les frais et dépenses susceptibles d'être facturés sur un exercice. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.	113 €
Coûts de transaction	0,15 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts supportés lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	15 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions de performance	Il n'y a aucune commission de performance pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Vous pouvez demander le rachat de votre investissement n'importe quel jour de négociation, tel que décrit dans la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus, en adressant une demande de rachat à l'agent de registre et de transfert. Nous avons choisi une période de détention recommandée de 5 années afin d'aligner votre participation sur la nature à moyen et long terme des investissements sous-jacents du portefeuille et sur l'hypothèse d'une génération de rendements sur le moyen à long terme. Bien que la période de détention recommandée soit destinée à minimiser votre risque de perte en capital, elle ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au Compartiment (ou aux Actions), à l'Initiateur du PRIIP ou à toute personne ayant vendu des Actions ou prodigué des conseils sur celles-ci, les souscripteurs sont invités à consulter leur conseiller ou à s'adresser à Ofi Invest Lux :

- soit par courrier : OFI INVEST LUX – 10-12, boulevard Roosevelt – L-2450 Luxembourg – Luxembourg
- ou en envoyant directement un courrier électronique à l'adresse suivante : contact.am@ofi-invest.com

Si la réponse donnée ne vous satisfait pas, vous pouvez également saisir la CSSF à l'adresse suivante : Commission de Surveillance du Secteur Financier, Département Juridique CC, 283, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'informations clés sont complétées par le Prospectus, les statuts du Fonds et les derniers rapports semestriels et annuels (le cas échéant), qui vous seront fournis préalablement à toute souscription d'Actions, conformément à la loi. De plus amples informations sont à disposition sur notre site Web www.ofi-invest-lux.com. Pour de plus amples informations sur la finance durable, veuillez consulter le site Web : www.ofi-invest-lux.com/sustainability

Des informations sur les performances passées des Actions présentées sur cinq années, ainsi que les calculs des scénarios de performance précédents, sont disponibles à l'adresse www.ofi-invest-lux.com.